



29530 Loqueffret

Tél. : 02.98.26.43.99

Fax : 02.98.26.44.58

Mèl : cc.yeun.ellez@wanadoo.fr



**Compte-rendu
de la réunion du conseil communautaire
du 25 octobre 2011 à BOTMEUR**

Étaient présents :

BOTMEUR : Eric PRIGENT, Gérard GUEN, Georges Pierre ISAAC
BRASPARTS : Jean-Pierre BROUSTAL, Vincent VIGOUROUX, Joseph SIMON
BRENNILIS : Marcel GERARDIN, Jean-Victor GRUAT, Olivier MAGOARIEC
LA FEUILLEE : Yves LE FLOCH, Céline JEANNOT, Régis LE GOFF
LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Roger BRONNEC, Hildegard KELLY
LOQUEFFRET : François KERGOAT, Guy GAYON, Marcel SALAÛN
PLOUYE : Marcel LE GUERN, Lucien LE BRETON, Lucien VALERO
SAINT-RIVOAL : Yves Claude GUILLOU, Annick LOUBOUTIN, Jean-Yves JACQ

Étaient présents (sans voix délibérative)

BRENNILIS : Jean FAILLARD, Sylvie BIRHART, Françoise BORGNE
LOQUEFFRET : Jean-Yves LE BRIS, Mauricette RIVOAL

Elus municipaux : Alexis MANAC'H, Berc'hed TROADEC

Ordre du jour :

- Atelier relais héliciculture
- Bâtiment administratif de Loqueffret : avenants
- Fonds de concours – dossiers présentés
- Contrat de territoire CG 29
- Logements locatifs : projet de location à la mairie de Brennilis
- Chemin communautaire et chemin du tour du lac
- Vente bâtiment actuel siège CCYE à la commune de Loqueffret
- Convention reversement fiscalité CCMA
- Animation jeunesse (convention Drosera, tarifs ALSH et piscine, ...)
- Syndicat d'abattage du Faou : participation de la CCYE
- Modification budgétaire / ZA de Croas en Herry et atelier Fileo
- Motion / CNFPT
- Prolongation du GIP COB
- Terrain Habitat 29 à Saint-Rivoal
- Questions diverses

Georges Pierre ISAAC souhaite la bienvenue à l'assemblée et passe la parole au Président.

Avant de débiter la séance, Marcel Gérardin souhaite revenir sur le déroulement de la dernière réunion du conseil communautaire qui a eu lieu en septembre à l'intérieur de la centrale EDF. Il déplore que les conseils municipaux n'aient pas pu se prononcer avant le conseil communautaire afin de donner leur avis sur la construction d'une centrale à gaz.

Il aurait, par ailleurs, préféré un avis à main levée plutôt qu'à bulletin secret.

Le Président précise que ce point pourra être vu en fin de réunion au cours des questions diverses.

Atelier relais héliciculture

L'atelier relais construit sur la zone de Kroas an Herry à La Feuillée s'est terminé le 29 septembre après 4 mois hors congés de travaux comme prévu dans l'acte d'engagement des entreprises. Début des travaux le 26 avril 2011. Le coût total de cette opération sera de l'ordre de 174.000 € T.T.C. Le bâtiment est désormais en fonctionnement.

Son inauguration est à prévoir. Une date de disponibilité a été demandée au Sous-préfet car il s'agit d'une opération qui a bénéficié d'une aide financière de l'Etat au titre de la DETR.

Yves Le Floc'h indique qu'il reste un talus à boiser.

Bâtiment administratif – avenants au marché de travaux

Le Président rappelle la construction du bâtiment administratif à Loqueffret se termine. Le marché de travaux pour la construction a été adopté par délibération du 08 juin 2010.

Les travaux sont en cours et quelques modifications ont été apportées.

Les avenants suivants sont adoptés :

Avenant n°1 au lot n°01 – Terrassement – aménagements extérieurs : + 5.319,50 € H.T.

Avenant n°2 au lot n°02 – Gros œuvre : + 640,00 € HT.

Avenant n°2 au lot n°07 – Menuiserie Bois : + 572,79 € H.T.

Avenant n°3 au lot n°07 – Menuiserie Bois : + 478,51 € H.T.

Avenant n°4 au lot n°07 – Menuiserie Bois : + 383,64 € H.T.

Avenant n°1 au lot n°09 – Plafonds suspendus : - 2.524,64 € H.T.

Attribution de fonds de concours

Comme cela est le cas lors des conseils communautaires, les communes, selon l'enveloppe prévue pour chacune, présentent des demandes de financement d'équipements pour les opérations suivantes :

Commune de Brennilis

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement de la commune	Fonds de concours sollicités
Travaux réseau assainiss	42 986,32 €	0 €	42 986,32 €	21 493,16 €
Travaux réseau AEP	23 996,60 €	0 €	23 996,60 €	9 950,42 €
Total	66 982,92 €		66 982,92 €	31 443,58 €

Commune de Lopérec

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement de la commune	Fonds de concours sollicités
Travaux voirie	50 102,50 €	0 €	50 102,50 €	25 051,25 €
Matériel informatique	2 174,00 €	0 €	2 174,00 €	1 087,00 €
Travaux local commercial	11 380,20 €	0 €	11 380,20 €	5 690,10 €
Travaux cimetière	1 476,78 €	0 €	1 476,78 €	738,39 €
Travaux local commercial	7 845,07 €	0 €	7 845,07 €	3 922,53 €

Mobilier voirie	3 791,00 €	0 €	3 791,00 €	1 895,50 €
Relevé topographique	1 950,00 €	0 €	1 950,00 €	975,00 €
Logiciels	1 935,00 €	0 €	1 935,00 €	967,50 €
Travaux voirie	24 336,25 €	0 €	24 336,25 €	12 168,12 €
Aménagement accès	4 553,72 €	0 €	4 553,72 €	2 276,86 €
Travaux AEP	18 200,00 €	0 €	18 200,00 €	9 100,00 €
Travaux voirie	4 007,00 €	0 €	4 007,00 €	2 003,50 €
Travaux AEP + aménag terr	13 734,40 €	0 €	13 734,40 €	6 867,20 €
Matériel AEP	3 500,00 €	0 €	3 500,00 €	1 750,00 €
Travaux réseau d'eau	3 629,00 €	0 €	3 629,00 €	1 814,50 €
Etude filière eau usées	5 597,28 €	0 €	5 597,28 €	2 798,64 €
Total				79 106,09 €

Commune de Saint-Rivoal

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement de la commune	Fonds de concours sollicité
Construction salle	42.198,94 €	0 €	42.198,94 €	21.099,47 €
Travaux bâtiments	1.044,36 €	0 €	1.044,36 €	522,18 €
Mobilier et matériel école	355,40 €	0 €	355,40 €	177,70 €
Voirie	3.599,00 €	0 €	3.599,00 €	1.799,50 €
Mobilier bibliothèque	8.108,09 €	3.899,20 €	4.208,89 €	2.104,44 €
Total				25.703,29 €

Commune de Botmeur

Objet	Dépenses H.T.	Recettes	Autofinancement de la commune	Fonds de concours sollicité
Voirie Kreisker	11.255,73 €	2.125,00 €	9.130,73 €	4.565,00 €
Equipement des salles	359,31 €	0 €	359,31 €	179,00 €
Eclairage public bourg	957,00 €	0 €	957,00 €	478,00 €
Total				5.222,00 €

Contrat de territoire – Conseil Général du Finistère

Les communes et la communauté de communes sont invitées dans le cadre de l'avenant au contrat de territoire avec le Conseil Général du Finistère à faire remonter des fiches synthétiques de présentation de projets structurants pour le territoire pour la fin novembre.

Deux personnes de la CCYE feront partie du comité de suivi : Vincent Vigouroux et Jean-Yves CRENN

Logements locatifs : projet de location à la mairie de Brennilis

Une demande de la municipalité de Brennilis avait été faite pour louer un logement afin d'héberger le futur médecin de la commune. Aujourd'hui la famille à loger est composée de 3 enfants et le logement est de la CCYE est trop petit. Des travaux sont à réaliser dans ce logement afin de couper une grande pièce au RDC en deux.

Une maison a été achetée par la commune pour construire le cabinet.

Marcel Le Guern intervient pour indiquer qu'il faudrait revoir le loyer de certains grands logements sans jardin en centre bourg. Ces logements paraissent trop chers.

La commission logement travaillera sur ce sujet avant le prochain conseil communautaire.

Vente bâtiment actuel siège CCYE à la commune de Loqueffret

Les travaux de construction du nouveau bâtiment administratif à Loqueffret se terminent. La commune de Loqueffret souhaite continuer à utiliser les locaux actuels de la CCYE. Le prix de vente du bâtiment a été estimé par France Domaines à 77.000 € avec une négociation possible de + ou - 10 %.

Si le bâtiment était loué, le loyer pourrait être de 417 € par mois (3,53 € le m²) soit environ 5.000€ par an. François Kergoat indique qu'il va demander l'avis du conseil municipal afin de savoir si la commune achète ou loue le bâtiment.

Le Président propose à l'assemblée de rétrocéder une partie du terrain où est implanté le nouveau bâtiment à la commune de Loqueffret. La surface reste à définir. Le prix de vente du m² correspondra à celui de l'achat initial.

Chemin communautaire et chemin du tour du lac

Chemin communautaire

Après un bilan sur le chemin communautaire, il a été constaté que celui-ci a besoin d'un complément de panneaux et d'un entretien. Par ailleurs, il y a une déviation de mise en place au niveau de Kermorvan à Brennilis et un barrage au niveau de Keranou. Le passage à pied serait toutefois possible entre les rochers.

Chemin du tour du lac

Le projet de passerelle sur l'Elez afin d'améliorer le chemin du tour du lac et de réduire la longueur de voirie nécessite le passage par le village de Forhan. Deux possibilités sont proposées pour l'accès à l'ancien Belvédère. Actuellement, le simple est le passage par le chemin public traversant le village car il n'y a pas de travaux particuliers à réaliser et la vue est plus intéressante. Il existe un second accès qui passe à proximité du village, il est aujourd'hui inclus dans un champ et nécessite des travaux car une portion de ce chemin est particulièrement humide.

Il est tout de même intéressant de récupérer également cet accès.

Le Maire de Loqueffret prévoit d'aller voir sur place jeudi 27 octobre dans l'après-midi afin de pouvoir prendre une décision.

Convention relative au reversement de fiscalité entre la communauté de communes des Monts d'Arrée (CCMA) et la communauté de communes du Yeun Elez (CCYE)

Le Président présente la convention proposée par la communauté de communes des Monts d'Arrée pour le reversement d'une partie de fiscalité en raison de l'exploitation d'un gisement de minerai par la société Imerys Ceramics sur la commune de Loqueffret.

Celle-ci faite suite à 3 réunions en sous-préfecture au cours de l'été.

Ce montant de fiscalité était jusqu'en 2010 versé à la commune de Loqueffret qui avait une convention avec la C.C.M.A.

Le passage à la taxe professionnelle unique impliquait la modification des signataires de cette convention devant être passée entre les deux communautés de communes.

Par ailleurs, il est précisé que la taxe professionnelle a été supprimée, elle est aujourd'hui remplacée par la C.E.T. comprenant deux composantes la C.F.E. et la C.V.A.E.

La C.C.M.A. propose donc de verser la même somme en 2011 à la C.C.Y.E. que celle versée en 2010 à la commune de Loqueffret et de définir de nouveaux critères de répartition du produit de fiscalité en fonction de la C.F.E. et la C.V.A.E. à partir de 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de demander à modifier quelques éléments.

Animation enfance jeunesse : convention d'utilisation d'un local communal à Brennilis

Le Président rappelle que les activités enfance jeunesse se sont développées. Il est parfois difficile de faire cohabiter les activités "passerelle" des 8/12 ans ainsi que celles des 13/17 ans dans les mêmes salles.

La possibilité d'acheter ou louer des locaux de type Algeco a été évoqué.

Le bâtiment situé au camping Nestavel Bras à Brennilis "le Drosera" appartenant à la commune de Brennilis peut convenir pour accueillir ces activités. Il est donc proposé d'établir une convention pour l'utilisation de ce local.

Une visite de ce bâtiment a été réalisée avec une adjointe de la municipalité de Brennilis, un agent de la communauté de communes et la personne chargée d'encadrer les groupes de jeunes dans leurs activités.

Le compte-rendu de cette visite ainsi que le plan du bâtiment seront joints à la convention présentée

La convention sera vue en conseil municipal de Brennilis.

Françoise Borgne précise que la commune de Brennilis va également signer une convention de mise à disposition d'un hangar appartenant à la commune avec l'association EPAL pour une activité de rénovation de bateaux dans le cadre de l'ALSH.

Animation enfance jeunesse – Fixation des tarifs activités

Le Président rappelle que les tarifs ont été définis lors du conseil communautaire du 30 septembre 2010. Il convient de revoir, les différents tarifs des activités enfance jeunesse.

Dans le cadre de l'accueil de loisirs des 3/12 ans, les tarifs appliqués sont les suivants :

Tarifs période de vacances	Tarif 1 ^{er} enfant	Tarif 2 ^e enfant	Tarif 3 ^e enfant	Communes extérieures
<i>Journée avec repas</i>	10,00 €	8,00 €	7,00 €	12,00 €
<i>1/2 journée</i>	5,00 € (tarif unique)			
<i>Repas</i>	2,50 € (tarif unique)			
<i>Temps de présence supérieur à 10 heures par jour</i>	1,50 €			

Tarifs Mercredi	Tarif unique CC Yeun Elez	Communes extérieures
<i>Journée avec repas</i>	8 €	10 €
<i>1/2 journée</i>	5 €	5 €
<i>Repas</i>	2,50 €	2,50 €

Par ailleurs, le prix du repas est facturé à la famille en cas d'absence d'un enfant inscrit soit 2,50 € actuellement

Pour l'activité piscine :

Tarifs	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
<i>La séance, transport inclus</i>	4,50 €	4,15 €	3,95 €

Gratuité de la séance pour le parent accompagnateur

Pour l'école de sport, un transport est possible et l'activité est gratuite.

Programmes passerelle 8/12 ans et jeunesse 13/17 ans et mini camps :

Les différentes activités proposées dans le cadre de ces programmes fait l'objet d'un tarif évalué au plus juste en fonction de son coût.

Pour l'accès à l'ensemble des activités une cotisation annuelle de 5 € par enfant est demandée par l'association gestionnaire de l'animation enfance jeunesse.

Le conseil communautaire décide d'approuver les tarifs présentés.

Syndicat intercommunal d'abattage de la région du Faou – projet de construction d'un nouvel abattoir

Lors de sa séance du 14 avril dernier le conseil communautaire avait émis un avis favorable à la participation de la communauté de communes à ce projet en précisant que cela nécessitait également celle des autres communautés de communes. Depuis cette date, le projet a évolué, les contacts ont été pris avec les différentes communautés de communes concernées.

Suite à la réunion du syndicat du 23 septembre, il est demandé aux communautés de communes de s'engager sur la participation financière à ce projet.

Roger Bronnec explique la situation du projet. Il est d'un montant estimé de 1,5 millions d'euros et sera financé par 1/3 de subventions, 1/3 en emprunt et le dernier 1/3 par un autofinancement constitué par les collectivités. Le portage juridique reste à définir, toutefois un engagement de principe sur la participation de la collectivité est sollicité.

Une grille de répartition provisoire de la participation financière des communautés de communes propose un montant d'environ 35.000 € pour notre territoire

Le conseil communautaire décide de participer financièrement au projet de construction d'un nouvel abattoir.

Décision modificative – Budget annexe ZA Croas an Herry

Le Président explique que certains crédits du budget cité en objet sont à modifier et propose les crédits supplémentaires suivants :

Article 60612 : Energie - Electricité : + 5,00 €

Article 7475 : Participation groupements de collectivités + 5,00 €

Décision modificative – Budget annexe Atelier relais FILEO

Le Président explique que certains crédits du budget cité en objet sont à modifier et propose les crédits supplémentaires suivants :

Article 63512 : taxes foncières : + 214,00 €

Article 70878 : remboursement de frais par d'autres redevables : + 214,00 €

Motion / cotisation CNFPT

Le conseil communautaire de la communauté de communes du Yeun Elez, réunie ce jour demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Prolongation du GIP AT du Centre Ouest Bretagne

Le Président fait lecture à l'assemblée d'un courrier du président du pays du Centre Ouest Bretagne (COB). Il explique que l'article 5 des statuts avait prévu sa constitution pour une durée de 10 ans qui arrive à terme le 05 mars 2012.

Le conseil d'administration du GIP COB a délibéré le 22 juin dernier à l'unanimité sa prorogation pour une durée indéterminée. Sa dissolution sera décidée en cas d'extinction de son objet.

La communauté de communes du Yeun Elez adhère au GIP depuis sa création. Il est donc demandé de poursuivre ou non l'adhésion au-delà de mars 2012.

Le conseil communautaire décide à vingt voix pour et quatre abstentions de poursuivre l'adhésion au GIP COB

Reversement d'une partie de la charge foncière perçue par Habitat 29 à la commune de Saint-Rivoal

La réalisation de 4 logements locatifs sociaux sur la commune de saint-Rivoal a fait l'objet d'une convention de cession de terrain de la communauté de communes à Habitat 29 le 04 mai 2006.

La communauté de communes est propriétaire du terrain mais la commune de Saint-Rivoal a réalisé l'ensemble des travaux de VRD.

Il est donc souhaitable que la charge foncière versée en dédommagement de la cession du terrain et des travaux réalisés soit réparties entre les deux collectivités.

L'organisme Habitat 29 a versé cette somme uniquement à la communauté de communes propriétaire du terrain correspondant à un montant de 9.200 €.

Il est proposé de garder pour la communauté de communes la somme correspondant au prix d'achat du terrain soit $1,33 \text{ € le m}^2 * 1.128,19 \text{ m}^2$ (l'emprise des 4 logements) pour un total de 1.500,49 € et de reverser le reste à la commune de Saint-Rivoal soit $9.200 - 1.500,49 = 7.699,51 \text{ €}$

Le conseil communautaire décide de reverser la somme de 7.699,51 € à la commune de Saint-Rivoal pour les travaux d'aménagement en VRD du terrain cédé à Habitat 29.

Questions diverses

Circuits thématiques dans les bourgs

Le président explique que dans le prolongement de ce qui a déjà été réalisé pour la mise en place des circuits de randonnées, il pourrait être proposé de mettre en place des circuits à thème dans chaque commune.

A cet effet, un représentant par commune pourrait travailler sur ce projet. Pour les communes de Botmeur, Brasparts, La Feuillée et Lopérec, il y a déjà un représentant, il serait donc souhaitable que les autres communes soient représentées.

Si des personnes sont intéressées, elles peuvent l'indiquer en téléphonant au secrétariat de la CCYE afin de prévoir une réunion rapidement.

Centrale à gaz

Le conseil municipal de La Feuillée demande au conseil communautaire une réunion d'information complémentaire afin d'avoir une vision différente du projet que celle présentée par EDF.

Régis Le Goff propose une présentation de ce type de projet par un scientifique (par exemple Gérard Borvon). Il souhaite avoir plus d'éléments d'information en ce qui concerne les données environnementales ainsi que les nuisances (sonores,...) pour se positionner, connaître les alternatifs.

Des membres du conseil communautaire regrettent qu'il n'y ait pas eu de débat contradictoire avant le vote de la réunion du 20 septembre. Ce vote est un avis qui avait été demandé par plusieurs conseillers communautaires afin qu'EDF connaisse la tendance de l'assemblée.

Ceci s'est exprimé après l'avis favorable au projet, formulé par le représentant du Conseil Général du Finistère et celui de la Région présents à cette réunion

Après un débat de l'assemblée, il est convenu qu'une information contradictoire sur le projet sera programmée après le résultat de l'appel d'offre lorsqu'un projet précis et un site seront retenus.